

Commission Ethique publicitaire

Réunion du 26 novembre 2009

Membres présents : Lionel Graindorge, Jean-Francois Dessambre (avec un peu de retard), Philippe Donneaux, Stéphane Dor Philippe Gillain, Michel Defour et Jean-Claude Massart

Nous sommes accueillis pour la seconde fois dans une salle de réunion de chez Fortemps. Merci Philippe D .

- Correction des rapports précédents
- **Action prioritaire** : inviter Madeleine Dembour pour notre prochaine réunion

Jean-Claude a examiné BNO (2500 membres, 200agents)

Organisation très officielle aux Pays-Bas. BNO associe avec plusieurs objectifs :

1. Source d'infos pour l'ensemble des designers
2. Source d'infos pour le grand public
3. rôle pédagogique par rapport aux prospects et clients
4. rôle de représentativité auprès des ministères
5. Grand réseau d'échange
6. Favoriser les métiers sous l'appellation BNO et provoquer une émulation

Diplômés = accès direct, pour les autres demande de reconnaissance par BNO

BNO = 1 direction générale, 1 superviseur, 1 secrétariat, 1 académie

Détermine le tarif horaire (agit comme un syndicat) corporatsite et protectionniste

Actions :

LG contacte Anne Jacquot (TEQUILA à Bilzen) pour translation NL et contact avec BNO

Examiner les conditions générales éditer par BNO et adapter un canevas de base à exploiter pour les membres UPMC = Conditions générales de l'UPMC

PH. G : reprecise les acteurs qui composent les membres de l'UPMC (cf annexe)

Quid de AFD (Alliance française des designers)

Quid de FEBELGRA

M. D. : souhaiterait en 2010 sur le site de l'UPMC 5 services :

- Liste de recrutement
- Conditions générales
- Appel d'offre
- une plateforme technique : où puis-je trouver tel ou tel service ?
- Gestion des droits d'auteurs

JFD : Définir des experts, comité des sages, tribunal arbitral ? Permettre d'éditer une recommandation

La réponse est catégoriquement NON.

Question : Que devons-nous faire pour obtenir cette notoriété de référence ?

En résumé, on a besoin de :

1. D'une charte pour les membres
2. De conditions générales
3. De gestion des droits d'auteurs
4. D'une déontologie dans les appels d'offre
5. D'un relai vers l'intérieur (tourné vers l'extérieur ?)
6. D'expertise

LG propose de prévoir un forum de discussion technique sur notre site pour nos membres exclusivement, il présente en tandem avec MD l'association « Q-Bit graphic » née d'une rencontre après un jury St-Luc et qui favorise la communication (tous azimuts) entre ses membres...

Action :

Lister les membres par activités professionnelles, lister les avocats spécialisés
Pour JFD : accès sécurisé du site UPMC (administrer en CMS)
Newsletter : Lionel (3 thèmes adressés)

MD : a examiné les actions entreprises par l'UPP :

- Critère d'admission
- Garantie de compétence, respect du professionnel
- Honorabilité de la profession
- Créer de liens avec les organismes parallèles, JEP, ANBM (association nationale belge des Medias)
- Dépliants des barèmes (Rusi- Potier – Eusden- Adam) : Evolution de nos tarifs ???

En résumé, Le rôle de l'UPP était de garantir des règles de déontologie

Garantie, car il n'existe pas d'accès à la profession.

Le rôle des publications n'est pas subalterne.

Remarque : **Il faut se faire respecter par son travail**

ACTIONS :

- PhG : Charte
- JFD : Site et contacter Madeleine D.
- LG : contacter Jacquot
- MD et JCM : conditions générales
- Tous : envoyer à MD les CGV respectives

**Prochaine réunion (Attention changement de programme)
le vendredi 18/12 à 12h chez Fortemps.**

**Prévoir de clôturer la réunion à 15h.
Stéphane se charge du vin...**